

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Brussels, July 1977

COMMISSION MOVES TO TACKLE THE PROBLEMS OF THE SYNTHETIC  
FIBRE INDUSTRY<sup>1</sup>

The synthetic fibre industry currently provides nearly half the Community's textile raw material needs. It has been one of the most dynamic industrial sectors, in the forefront of technological innovation, but today it is suffering from a degree of excess capacity for which, given the scale of existing and scheduled plant, there can be no short-term solution. The continued competitiveness and economic health of this industry must be preserved.

If the present structural imbalance is to be corrected, it is necessary to set up a suitable Community framework for dealing with the problems of this sector.

The Commission has therefore decided:

1. To send a letter to the Member States requesting that all public aid for the construction of new production capacities be prohibited in principle for two years;
2. To obtain from individual synthetic fibre manufacturers regular current information on the situation at company level.

The Commission has found that for the moment imports of synthetic fibres and yarn from non-member countries do not pose any urgent problems. In the case of disruptive imports from these countries, however, recourse to the appropriate safeguard clauses is always possible.

Structural overcapacity

Total mill consumption of synthetic fibres in Western Europe rose rapidly from half a million tons in 1965 to a peak of over 2 million tons in 1973. By 1975 demand had fallen back from this exceptional level to the 1.7 million tons mark already reached in 1972. Although a recovery took place during 1976 which restored demand to 2 million tons, two main adverse trends can be discerned:

- Imports of textiles and clothing of all fibres have increased substantially; whereas up to 1971 Community trade in textiles and clothing taken together was in balance, by 1975 a net deficit had arisen amounting to 10% of total consumption. For 1976 this deficit is expected to have increased to about 13-14% of total consumption.
- Export markets for Community production have declined as new capacity has been installed in third countries. Although there is still a positive trade balance in the Community's favour in synthetic fibres, this is slowly declining. Furthermore much export business is being done at unremunerative prices.

At the same time substantial new capacity has been and is still being installed within the Community, often with assistance from public funds, and based on the more favourable conditions and prospects prevailing until the end of 1973.

As a result overall capacity utilization was only 62% during 1975 and 68% for 1976, which is well below levels normally expected. Even with this low utilization, supply still exceeds demand and current prices are some 15% lower than in 1974 despite increases in raw material, fuel, labour and processing costs. Manufacturers estimate losses on fibre production to be of the order of \$1,000 million in 1975 and \$600 million in 1976.

There has been a steady decline in employment; however, the employment policies pursued in the Community are not conducive to large-scale plant closures.

Utilization of plant already installed or planned will not, according to forecasts from industry sources, reach a satisfactory level by the early 1980s.

It can therefore be concluded that there exists in the synthetic fibres sector a state of structural overcapacity which will not be absorbed by the foreseeable short and medium-term demand.

#### Problems in the sector

The grant of financial facilities from public funds has been a significant inducement for new investments in the synthetic fibre sector. The elimination of further assistance from public funds to projects designed to install new synthetic fibre making capacity is expected to act as an efficient brake to new and economically non-viable investments and thus avoid a further deterioration in this sector. However, the problem will remain as long as the capacities installed and ready to produce substantially exceed market requirements.

Therefore, it seems desirable that the Commission should be better informed on the current state of affairs in the various companies. It is planned to organize meetings for this purpose with companies and trade unions. Low price imports of synthetic fibres and yarns from non-member countries do not appear to be a significant element in the difficulties at present experienced by the synthetic fibre producers. However, should future imports increase to levels likely to lead to market disruption, the Community has appropriate commercial safeguard measures at its disposal.

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, juillet 1977

**Initiatives de la Commission pour faire face aux difficultés de l'industrie des fibres synthétiques (1)**

L'industrie des fibres synthétiques assure aujourd'hui près de la moitié des besoins communautaires en produits textiles bruts. Bien qu'elle ait été un des secteurs industriels les plus dynamiques, à la pointe de l'innovation technique, ce secteur souffre aujourd'hui d'une situation de surcapacité qui, avec les installations existantes et déjà prévues ne s'améliorera pas à court terme. Sa compétitivité et sa vigueur économique doivent être sauvegardées.

Pour supprimer le déséquilibre structurel actuel il importe de mettre au point un cadre communautaire adéquat qui permette d'aborder les problèmes de ce secteur.

C'est pourquoi la Commission a décidé:

1. d'adresser aux Etats membres une lettre réquerant, <sup>pour deux ans</sup> l'interdiction de principe de toutes aides publiques à l'installation de capacités supplémentaires de production;
2. de recueillir auprès de producteurs individuels de fibres synthétiques des informations permanentes et régulières sur la situation qui existe au niveau de leur firme.

La Commission a noté que pour le moment il n'existe pas de problèmes urgents concernant les importations de fibres et fils synthétiques des pays tiers. Toutefois en cas d'importations perturbatrices en provenance de pays tiers un recours aux clauses de sauvegarde appropriées est toujours possible.

La surcapacité structurelle

En Europe occidentale, la consommation globale de fibres synthétiques par les filatures a augmenté rapidement: du demi-million de tonnes de 1965, elle a dépassé le niveau record de 2 millions de tonnes en 1973. En 1975, la demande avait régressé et ne dépassait plus 1,7 million de tonnes, niveau déjà atteint en 1972. En dépit d'un raffermissement de la demande, qui était de nouveau passée à 2 millions de tonnes en 1976, on constate deux tendances défavorables majeures:

- les importations d'articles textiles et de vêtements "toutes fibres" ont considérablement augmenté: si, jusqu'en 1971, les échanges communautaires globaux en textiles et vêtements s'équilibraient, on enregistrait en 1975 un déficit net atteignant jusqu'à 10% de la consommation globale. Pour 1976, on s'attend à ce que ce déficit atteigne environ 13-14%;
- les marchés d'exportation ouverts à la production communautaire ont commencé à se resserrer lorsque de nouvelles capacités de production furent créées dans les pays tiers. Si un solde commercial positif subsiste encore en faveur des fibres synthétiques communautaires, il diminue progressivement. En outre, de nombreuses opérations d'exportation s'effectuent dans des conditions peu lucratives.

Simultanément, d'importantes capacités nouvelles ont été installées et sont en cours d'installation dans la Communauté, avec le soutien fréquent des fonds publics; elles bénéficient des conditions et perspectives plus favorables qui ont prévalu jusqu'à

La fin de 1973.

Dès lors, la capacité globale d'utilisation n'a pas dépassé 62% en 1975 et 68% en 1976, ce qui est nettement inférieur aux niveaux généralement prévus. En dépit de ce faible taux d'utilisation, l'offre excède toujours la demande et les prix de marché sont inférieurs de quelque 15% à ce qu'ils étaient en 1974 en dépit du renchérissement des matières premières, de l'énergie et de la main d'oeuvre ainsi que de la hausse des coûts de traitement. Les producteurs de fibres estiment que les pertes de production représentent quelque 1.000 millions de dollars en 1975 et 600 millions de dollars en 1976.

Le niveau de l'emploi a constamment diminué; pourtant, les politiques de l'emploi suivies dans la Communauté ne sont pas favorables aux fermetures massives d'entreprises.

Des prévisions en provenance de l'industrie semblent indiquer que le taux d'utilisation des usines déjà installées ou projetées n'atteindra pas encore un niveau satisfaisant au début des années 80.

On peut donc en conclure qu'il existe dans le secteur des fibres synthétiques une situation de surcapacité structurelle qui ne sera pas épongée par la demande prévisible à court et à moyen terme.

#### Les problèmes du secteur

L'octroi de moyens de financement dans le cadre de subventions publiques a puissamment stimulé les investissements dans le secteur des fibres synthétiques. On espère que la suppression de toute aide publique complémentaire à des projets d'implantation de nouvelles capacités de fabrication de fibres synthétiques pourra freiner efficacement les nouveaux investissements, économiquement non viables, ce qui enrayera le processus de détérioration dans ce secteur. Toutefois, le problème subsistera aussi longtemps que les capacités installées et prêtes à produire excéderont largement les besoins du marché.

Il semble dès lors souhaitable que la Commission dispose d'une meilleure connaissance de la situation actuelle dans les différentes entreprises. Dans ce but, elle compte organiser des réunions avec les diverses firmes d'une part et les syndicats d'autre part.

Des importations à bas prix de fibres et fils synthétiques en provenance de pays tiers ne semblent pas devoir constituer un facteur prépondérant dans les difficultés que connaissent actuellement les producteurs de fibres synthétiques. Toutefois, si les importations futures devaient atteindre des niveaux susceptibles d'aboutir à une désorganisation du marché, la Communauté dispose de toutes les mesures de sauvegarde commerciales appropriées.